



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU VAL DE MARNE

Association loi 1901
Siège social : 5 rue Pierre et Marie Curie
94480 ABLON

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU VAL DE MARNE

Association loi 1901
Siège social : 5 rue Pierre et Marie Curie
94480 ABLON

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OCCE du Val de Marne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserves* », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Motivation des réserves

L'association a pour objet de promouvoir la création et le fonctionnement des coopératives scolaires et foyers coopératifs dans les établissements laïques du Val de Marne. Elle est agréée par la Fédération nationale de l'O.C.C.E., reconnue d'utilité publique.

Dépourvues de personnalité juridique, les coopératives et foyers coopératifs regroupent des membres agréés par le conseil d'administration départemental. Ils doivent tenir une comptabilité annuelle et transmettre au siège, au 31 août, un compte rendu financier. Le conseil d'administration dispose d'un droit permanent de vérification.

Conformément aux statuts, l'association établit chaque année un ensemble comptable consolidé intégrant le siège et les comptes rendus financiers des coopératives et foyers coopératifs, ainsi qu'une comptabilité propre au siège. Ces deux jeux de comptes sont indissociables.

L'annexe précise que 620 comptes rendus financiers ont été intégrés sur 620 attendus, contre 619 sur 619 lors de l'exercice précédent.

Nous exprimons les réserves suivantes :

- **Produits des coopératives** : les produits des coopératives, inscrits pour 7 497 K€, sont établis à partir d'une comptabilité de trésorerie, contraire aux règles françaises de comptabilité d'engagement (art. 112-3 PCG). En l'absence des pièces justificatives correspondantes, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la correcte classification, l'exhaustivité des produits comptabilisés ni la valorisation des fonds dédiés liés aux subventions au 31 août 2025.
- **Charges des coopératives** : les charges des coopératives, inscrites pour 7 346 K€ n'ont pu faire l'objet d'une vérification probante, les justificatifs étant conservés dans chacune des 620 coopératives sans centralisation. Nous ne pouvons dès lors nous assurer de la justification formelle de ces charges.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Outre les points décrits dans la partie «*Fondement de l'opinion avec réserves*», nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie «*Fondement de l'opinion avec réserves*», nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'actif de votre association est composé à hauteur de 99,84 % de trésorerie qui regroupe la trésorerie du siège départemental et la trésorerie des 620 comptes rendus financiers agrégés. Nos travaux ont consisté à nous assurer de la justification de cet actif au 31 août 2025 par rapprochement avec le relevé bancaire à cette date.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'opinion avec réserves* ».

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 janvier 2026.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son

opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ville d'Avray, le 21 janvier 2026



COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 94 VAL DE MARNE

ACTIF	31-août-25			31-août-24	PASSIF	31-août-25	31-août-24
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques	708,00	708,00			Fonds propres du siège	179 380,29	174 303,07
Terrains					Report à nouveau (CRFs)	2 553 878,25	2 503 049,24
Constructions					Résultat de l'association	175 248,50	55 906,23
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	54 281,85	52 414,68	1 867,17	4 611,65	FONDS PROPRES ASSOCIATION	2 908 507,04	2 733 258,54
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	31 117,86	46 475,76
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	11 758,43	9 842,33
ACTIF IMMOBILISE	54 989,85	53 122,68	1 867,17	4 611,65	FONDS DEDIES ET PROVISIONS	42 876,29	56 318,09
Stocks	1 910,62		1 910,62	3 288,26	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers				2 425,00	Fournisseurs	4 615,85	4 267,87
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	16 584,43	14 059,28
Autres créances (dont erreurs débitrices)					Comptes courants OCCE	3 587,60	220,85
Trésorerie	2 972 742,11		2 972 742,11	2 797 447,81	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	1 248,69	548,09
Charges constatées d'avance	900,00		900,00	900,00	Produits constatés d'avance		
ACTIF CIRCULANT	2 975 552,73		2 975 552,73	2 804 061,07	DETTES	26 036,57	19 096,09
TOTAL	3 030 542,58	53 122,68	2 977 419,90	2 808 672,72	TOTAL	2 977 419,90	2 808 672,72

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE 94 VAL DE MARNE

	2024/2025	2023/2024
Participation volontaire des familles	3 372 091,63	3 247 621,82
Ventes de produits	2 746 921,36	2 751 903,44
Prestations de service et animations	518 870,59	419 876,54
Subventions d'exploitation	668 460,53	724 136,49
Dons et Mécénat	224 117,97	253 214,38
Contributions financières reçues	162 615,40	163 464,60
Autres produits	2 669,73	500,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	11 206,43	7 430,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	7 706 953,64	7 568 147,27
Achats de fournitures à céder	1 729 349,79	1 726 719,73
Variation des stocks de fournitures à céder	1 377,64	(475,63)
Autres achats et charges externes	5 467 189,40	5 258 665,59
Aides financières versées	26 425,00	26 446,20
Impôts et taxes	9 912,78	9 242,73
Salaires bruts	39 267,48	35 223,94
Charges sociales	13 200,00	10 823,40
Cotisations reversées à la Fédération	178 397,44	171 707,68
Autres charges	152 740,81	213 190,14
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	94 343,06	111 810,64
Dotations aux provisions et dépréciations	1 916,10	1 325,85
Reports en fonds dédiés		21 224,27
CHARGES D'EXPLOITATION	7 714 119,50	7 585 904,54
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	(7 165,86)	(17 757,27)
Produits des placements	84 567,89	46 408,14
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS FINANCIERS	84 567,89	46 408,14
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	84 567,89	46 408,14
RESULTAT COURANT (I + II)	77 402,03	28 650,87
Sur opérations de gestion	260 535,47	188 946,93
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	260 535,47	188 946,93
Sur opérations de gestion	162 689,00	161 691,57
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	162 689,00	161 691,57
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	97 846,47	27 255,36
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	175 248,50	55 906,23

PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	770 742,50	799 260,00

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	770 742,50	799 260,00

TOTAL DES PRODUITS (hors cotisations coops payées au siège) **8 052 057,00** **7 803 502,34**

TOTAL DES CHARGES (hors cotisations coops payées au siège) **7 876 808,50** **7 747 596,11**

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE 94 VAL DE MARNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2025. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	2 977 419,90 €	2 808 672,72 €
Résultat de l'exercice :	175 248,50 €	55 906,23 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	620	619
dont coopératives et foyers agrégés :	620	619
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	139 373	140 744
Heures de bénévolat du siège départemental	1 000	1 000
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	27 027	28 064
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	15	16 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	770 743 €	799 260 €

(sur la base d'une valorisation annuelle estimée à 50 000 € charges sociales comprises, soit 27,50 €/heure).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

615 coopératives actives en fin d'exercice, 5 coops fermées entre le 01/09/2024 et le 31/08/2025. L'an passé 618 coop actives et 1 coop fermée. Donc 619 CRFs + 2 - 1 = 620 CRFs au 31/08/2025

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' Office Central de la Coopération à l'Ecole.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Tenue exclusivement par des bénévoles et des enfants, la comptabilité des coopératives scolaires est une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les investissements sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés,
- les engagements à réaliser sur subventions ou dons reçus ne sont pas comptabilisés.

2.3 Annulation des opérations internes

Par mesure de simplification, seuls les principaux flux financiers entre le siège et les coopératives sont annulés : il s'agit des cotisations versées au siège par les coopératives. Les autres flux concernent :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, ne sont pas éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode de présentation ni d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE 94 VAL DE MARNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	175 248,50	{ dont 24 872,89 pour le siège départemental dont 150 375,61 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	0,00	{ dont 0,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans	0	C.R.F. agrégés.	
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	1 248,69	{ dont 1 248,69 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans	0	C.R.F. agrégés.	
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	2 972 742,11	{ dont 268 488,25 pour le siège départemental dont 2 704 253,86 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		4 361,70 par C.R.F. agrégé.	

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	94 343,06	{ dont 3 058,82 pour le siège correspondant aux amortissements dont 91 284,24 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ		147,23 par C.R.F. agrégé.	
Total des produits :	8 052 057,00	{ dont 555 227,07 pour le siège départemental dont 7 496 829,93 pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège)	
soit en moyenne environ		12 091,66 par C.R.F. agrégé.	
Total des charges :	7 876 808,50	{ dont 530 354,18 pour le siège départemental dont 7 346 454,32 pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège)	
soit en moyenne environ		11 849,12 par C.R.F. agrégés	
Résultat net moyen :		242,54 par C.R.F. agrégé (après élimination des cotisations versées au siège).	

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	620	619
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	601	598
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	590	591
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	620	619
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	15	10
Participants aux séances de formation (estimation)	116	150

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 94 VAL DE MARNE

ACTIF	31-août-25			31-août-24	PASSIF	31-août-25	31-août-24
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques	708,00	708,00			Fonds propres du siège	179 380,29	174 303,07
Terrains							
Constructions					Résultat du siège	24 872,89	5 077,22
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	54 281,85	52 414,68	1 867,17	4 611,65	FONDS PROPRES DU SIEGE	204 253,18	179 380,29
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	31 117,86	46 475,76
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	11 758,43	9 842,33
ACTIF IMMOBILISE	54 989,85	53 122,68	1 867,17	4 611,65	FONDS DEDIES ET PROVISIONS	42 876,29	56 318,09
Stocks	1 910,62		1 910,62	3 288,26	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers				2 425,00	Fournisseurs	4 615,85	4 267,87
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	16 584,43	14 059,28
Autres créances					Comptes courants OCCE	3 587,60	220,85
Trésorerie	268 488,25		268 488,25	243 569,56	Autres dettes	1 248,69	548,09
Charges constatées d'avance	900,00		900,00	900,00	Produits constatés d'avance		
ACTIF CIRCULANT	271 298,87		271 298,87	250 182,82	DETTES	26 036,57	19 096,09
TOTAL	326 288,72	53 122,68	273 166,04	254 794,47	TOTAL	273 166,04	254 794,47

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 94 VAL DE MARNE

	2024/2025	2023/2024
Cotisations reçues	264 947,40	267 556,10
Ventes de produits	160,00	140,00
Prestations de service et animations	36 201,72	37 310,46
Subventions d'exploitation	87 960,00	186 791,45
Dons et Mécénat	67 240,90	53 068,67
Contributions financières reçues	273,00	1 634,40
Autres produits	2 669,73	500,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	11 206,43	7 430,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	470 659,18	554 431,08
Achats de fournitures à céder	1 377,64	(475,63)
Variation des stocks de fournitures à céder	104 058,11	103 776,62
Autres achats et charges externes	26 425,00	26 446,20
Aides financières versées	9 912,78	9 242,73
Impôts et taxes	39 267,48	35 223,94
Salaires bruts	13 200,00	10 823,40
Charges sociales	178 397,44	171 707,68
Cotisations reversées à la Fédération	152 740,81	213 190,14
Autres charges	3 058,82	3 588,70
Dotations aux amortissements	1 916,10	1 325,85
Dotations aux provisions et dépréciations		21 224,27
Reports en fonds dédiés		
CHARGES D'EXPLOITATION	530 354,18	596 073,90
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	(59 695,00)	(41 642,82)
Produits des placements	84 567,89	46 408,14
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS FINANCIERS	84 567,89	46 408,14
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	84 567,89	46 408,14
RESULTAT COURANT (I + II)	24 872,89	4 765,32
Sur opérations de gestion		311,90
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		311,90
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		311,90
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	24 872,89	5 077,22

PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	27 500,00	27 500,00

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	27 500,00	27 500,00

TOTAL DES PRODUITS	555 227,07	601 151,12
TOTAL DES CHARGES	530 354,18	596 073,90

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2025, dont le total est de 273 166,04 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un excédent de 24 872,89 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association. Le siège départemental est une composante de l'association comme le sont également les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les actifs présentant un risque de non-recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	708,00			708,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	1 607,75			1 607,75
Agencements & aménagements divers	21 561,71	134,74		21 696,45
Matériel de transport				
Matériel informatique	25 385,34	179,70		25 565,04
Mobilier de bureau	5 412,71			5 412,71
Immobilisations en cours				
Total	54 675,51	314,44		54 989,95

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les investissements de l'exercice concernent :

Un percolateur	134,74
Deux écrans d'ordinateur	179,80
Total	314,44

Il n'y a pas eu de mise au rebut.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	708,00			708,00
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	1 607,75			1 607,75
Agencements & amén. divers	10%	21 561,71	57,22		21 618,93
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	20 819,55	2 955,73		23 775,28
Mobilier de bureau	20%	5 366,85	45,87		5 412,72
Total		50 063,86	3 058,82		53 122,68

2. Immobilisations financières

Néant.

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Cartes, cahiers de comptabilité et agendas 1 910,62

4. Avances et acomptes versés

Néant.

5. Coopératives et usagers divers

Néant.

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant.

7. Autres créances

Néant.

8. Valeurs Mobilières de Placement

Parts Casden siège 70 381,50

9. Disponibilités

Bred siège 23 806,11

Bred CAT 80 000,00

Livret A siège départemental 81 506,01

Intérêts à recevoir livret A siège 1 297,30

Intérêts à recevoir mutualisation 11 497,33

Total 198 106,75

10. Charges constatées d'avance

Loyer payé d'avance 900,00

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel	9 842,33	1 916,10		11 758,43
Provisions pour charges	9 842,33	1 916,10		11 758,43
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	9 842,33	1 916,10		11 758,43

Dotations / reprises d'exploitation 1 916,10

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 1 916,10

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés sur subventions et dons

Projets	Début	Dotations	Reprises	Fin
Classes d'eau 13-14	27,55			27,55
Classes d'eau 14-15	5 220,97			5 220,97
Classes d'eau 15-16	2 476,17			2 476,17
Classes d'eau 16-17	7 081,05			7 081,05
Erasmus Jardin Parisien	1 322,04			1 322,04
Erasmus Hautes Bruyères	66,50			66,50
Erasmus Passeleu	6 780,40		6 780,40	-
Erasmus Vernaudo	852,25			852,25
Erasmus Michelet	685,00			685,00
Erasmus Marcel Cachin	739,56			739,56
Erasmus Passeleu 2024	17 072 ,80		4 426,03	12 646,77
Total	42 324,29		11 206,43	31 117,86

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

5. Avances et acomptes reçus

Néant.

6. Fournisseurs

Fournisseurs

475,85

Fournisseurs, factures non parvenues

4 140,00

Total

4 615,85

7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	2 350,39
Urssaf	1 228,32
Mutuelle	38,08
Caisse de retraite	681,16
Prévoyance	72,08
Charges sur congés payés	877,17
Unification	919,31
Etat impôt sur placements financiers	9 183,61
Etat, impôt sur revenus financiers à recevoir	1 149,73
Etat PAS	84,58
Total	16 584,43

8. Comptes courants OCCE (créiteurs)

Fédération OCCE	3 587,60
-----------------	----------

9. Autres dettes

Coopératives scolaires	1 248,69
------------------------	----------

10. Produits constatés d'avance

Néant.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	139 373	140 744
Cotisation nationale par coopérateur	1,28 €	1,22 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,62 €	0,68 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	264 808,70	267 413,60
Cotisations versées à la Fédération	178 397,44	171 707,68
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	178 397,44	171 707,68

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Ministère Erasmus	-	17 072,80
Conseil Général		
Communes projets pour coops	4 460,00	94 118,65
Agence de l'eau	79 800,00	75 600,00
Autres subventions	3 700,00	
Total	87 960,00	186 791,45
Dont versées aux coopératives	70 960,00	157 118,65

3. Produits exceptionnels

Néant.

4. Charges exceptionnelles

Néant.

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant.

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (présidente, trésorière et secrétaire générale).

3. Engagement en matière de Droit Individuel à la Formation (DIF et CPF)

Le siège départemental emploie une personne à temps pour le suivi des comptes rendus financiers (saisie, aide, contrôle et formations).

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, les droits acquis et non pris au titre du droit individuel de formation s'élèvent à 41 heures au 31 août 2017.

Les droits au titre du C.P.F. s'acquièrent sur la base de 24 heures par an pour un temps plein dans la limite de 120 heures, puis sur la base de 12 heures par an dans la limite d'un plafond total de 150 heures.

4. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental de l'association bénéficie de la mise à disposition d'une personne à temps plein par la Fédération Nationale.

b) Bénévolat

Faute de moyen fiable pour le recenser, le bénévolat n'est pas valorisé. Tous les membres du bureau et du conseil d'administration de l'association sont bénévoles.

5. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

6. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la BRED (convention du 21 mars 2002). En application de cette convention, les avoirs des coopératives sont placés sur des supports sans risque (comptes à termes, livret et parts sociales).

	Exercice clos	Exercice précédent
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	2 556 K€	2 549 K€
Montant des intérêts perçus (avant frais)	85 718 €	46 408 €
Montant des frais (impôt)	11 063 €	8 554 €
Montant des intérêts nets perçus	74 655 €	37 854 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%